

Date de la convocation : 23 février 2015

14 présents – 1 absent excusé : Stéphane Morisco (pouvoir donné à Jean-Pierre Marcel).

Début de séance : 20h00

Lecture et approbation du compte-rendu du conseil du 27 février 2015.

Administration Générale

CCIC : Modification des statuts pour prise de compétence de l'instruction des dossiers d'urbanisme
A compter du 1^{er} juillet 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme ne sera plus assurée par les services de l'Etat. Une délibération de principe a été prise par la communauté de communes de l'Isle Crémieu pour mise en place d'un service « ADS » pour le compte des communes membres. Il a été ensuite convenu de la création d'un service communautaire d'application du droit des sols à l'échelle des communautés de communes de l'Isle Crémieu, du Pays des couleurs et des Balmes Dauphinoises.

Le conseil de communauté a voté le 26 février 2015 une modification des statuts, soit :

« IV. MISE A DISPOSITION DE SERVICE ET MUTUALISATION

La communauté de communes pourra passer des conventions de mise à disposition de services avec les communes membres dans une logique de mutualisation de moyens pour des actions communales. Cette disposition concerne notamment, conformément aux articles R410-5 et R423-15 du code de l'urbanisme :

***-l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols pour le compte des communes ;
-l'appui technique à l'harmonisation des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire***
Le point AUTRES DISPOSITIONS STATUTAIRES devient le point V des statuts de la CCICF. »

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le projet de modification des statuts de la CCIC à l'unanimité.

CCIC - Convention pour groupement de commandes de diagnostic et assistance à l'élaboration de l'Ad'AP
Pour bénéficier de conditions financières avantageuses, il a été constitué un groupement de commande à l'initiative de la CCIC pour mener à bien les missions de diagnostic et d'assistance à l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (AdAP) pour les établissements recevant du public. Considérant que le diagnostic des bâtiments communaux a été réalisé en 2012 par le bureau d'étude SOLEUS, et que seul l'agenda reste à réaliser, le conseil décide de ne pas s'associer à cette démarche, à 14 voix pour et 1 abstention (M MOUILLARD), car elle entraînerait des frais supplémentaires si une autre entreprise reprenait le travail déjà réalisé.

Finances

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2014
Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2014 approuvant le budget primitif 2014, Monsieur le Maire expose à l'assemblée ses conditions d'exécution, soit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 377 494,30 €	821 254,57 €
DEPENSES	1 090 456,42 €	680 882,41 €
Excédents	287 037,88 €	140 372,16 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de M. Lajoie, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 voix contre (M MOUILLARD), approuve le compte administratif 2014, ainsi que le compte de gestion 2014 établi par M. le Trésorier de Crémieu. Il affecte les résultats de l'exercice 2014 en excédent d'exploitation reporté (R002) à hauteur de 287 037,88 € et en excédent d'investissement (R001) à hauteur de 140 372,16 €.

Vote des 3 taxes
Après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 3 voix contre (C ANTOINE, C EL AMINE, M MOUILLARD), et 3 abstentions (JP MARCEL comptant pour 2 voix, et F MARTINEZ), le conseil décide de modifier les taux pour l'année 2015, soit :

Taxe habitation	7,88 %	Produit attendu	94 796 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,63 %	Produit attendu	164 149 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,34 %	Produit attendu	8 168 €
Soit un total attendu de			267 113 €.

L'augmentation de 4.5% permet uniquement de compenser la baisse de la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Budget primitif 2015 Après discussion et malgré le travail de la commission des finances, le budget primitif est rejeté par 4 voix pour, 8 voix contre (N ALBIZZI, C EL AMINE, C ANTOINE, M GUIEU, M LE TEXIER, JC MACAGNO, M MOUILLARD, N TURREL) et 3 abstentions (JP MARCEL comptant pour 2 voix et F MARTINEZ). La commission se réunira de nouveau pour retravailler ce budget primitif qui se doit d'être voté avant le 15 avril prochain.

Dissolution du SIVU Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique qui gérait gérant les ateliers relais, le conseil est amené à délibérer, à la demande de M. le Sous-Préfet, sur la clé de répartition des actifs aux communes, dans la même proportion que les appels de fonds. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la répartition des actifs, et autorise le maire à faire toute démarche nécessaire à la clôture du dossier.

Scolaire

Financement de transports dans le cadre du projet « Faites des arts » Dans le cadre de ce projet, 4 classes de l'école primaire sont amenées à se déplacer sur la salle Ninon Vallin à Montalieu-Vercieu. Le coût de ce transport est de 940 €. Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité la prise en charge de ce transport.

Tourisme

Avenir du camping municipal Suite aux marchés infructueux passés pour retrouver un gestionnaire, dans le cadre d'une délégation de service public, le conseil est invité à se pencher sur l'avenir du camping municipal. Après discussion, et après avoir envisagé maintes solutions, le conseil est unanime pour qu'une ouverture de ce camping puisse intervenir le plus tôt possible. M. le Maire s'engage à rechercher auprès de notre service juridique la meilleure solution dans un cadre légal. Par ailleurs l'installation de la borne d'accueil de camping-cars est abandonnée.

Travaux

Devis pour un diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public et proposition d'un Agenda Programmé d'Accessibilité Un devis est proposé par l'entreprise SOLEUS : celui-ci comprend les missions de réactualisation des diagnostics d'accessibilité compte tenu d'un assouplissement des normes, et la rédaction d'un Agenda programmé d'accessibilité pour un total de 1 190 € HT. Le Maire est chargé de renégocier ce devis jugé trop élevé.

Montée de la Cure L'aménagement de la zone 30, Montée de la Cure, a été retardé par des malfaçons. L'entreprise en cause a repris les enrobés sur le carrefour du bas. La signalisation horizontale et le mobilier urbain seront installés sur la deuxième quinzaine d'avril. La fin des travaux est prévue semaine 16.

Questions diverses

Encaissement d'une recette : Le conseil délibère et accepte à l'unanimité d'enregistrer la recette d'un montant de 794.10 € venant en complément d'un remboursement de la SMACL suite à un lampadaire accidenté dans le hameau de Saint Etienne.

Proposition de manifestations républicaines les 8 mai et 14 juillet : M. Marcel propose d'organiser une commémoration pour le 8 mai, lors des 70 ans de la libération. Le conseil approuve cette proposition. Il propose également que le 14 juillet soit célébré par une manifestation. Une réflexion sera engagée pour trouver sous quelle forme celle-ci sera marquée.

Résultat de l'enquête sur les moyens de communication communaux : de manière générale les hiérois estiment qu'elle est satisfaisante à 84% des réponses exprimées.